



Lille, le 18 mars 2015

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan Etat – région 2015-2020 en Nord – Pas-de-Calais

Protocole d'accord

Préambule

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers les contrats de plan, le Gouvernement a souhaité poser pour 6 ans les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les conseils régionaux et les autres collectivités locales.

En Nord – Pas-de-Calais, le contrat de plan Etat – Région (CPER) prend en compte les particularités régionales. Largement ouvert sur l'Europe du Nord-Ouest, le Nord – Pas-de-Calais se mobilise pour parachever les mutations économiques majeures d'une région qui fait face à des défis importants dans les domaines économiques, sociaux, éducatifs, culturels et sanitaires, au moment où la concurrence européenne se fait le plus sentir.

L'initiative régionale de Troisième révolution industrielle, avec laquelle le CPER s'articule, sera un des moyens pour passer d'une économie énergivore à une économie à plus faible empreinte carbone en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette démarche permettra à la région de s'engager dans une démarche de rénovation de son modèle économique et social.

Le CPER traduit le soutien fort de l'Etat sur tous les leviers de croissance dont le Nord – Pas-de-Calais a besoin et témoigne de la solidarité nationale.

Le Premier Ministre Manuel Valls rappelle « *qu'à travers la nouvelle génération des contrats de plan Etat – Région, le Gouvernement a souhaité réunir les moyens pour investir dans l'avenir. Pour les six ans à venir, l'Etat mobilisera 12,5 milliards d'euros à ce titre sur l'ensemble du territoire national. Cet effort doit être souligné. C'est davantage que ce qui avait été effectivement consommé lors de la précédente génération des CPER. Pour le Gouvernement, cet effort est la traduction concrète du rôle que doit jouer l'Etat pour catalyser les énergies, les volontés autour des projets. Il témoigne de la confiance envers les Régions françaises.* »

Le CPER participe d'un mouvement de très forte mobilisation de crédits publics pour le Nord – Pas-de-Calais sur les six ans à venir, qui comprend aussi les programmes opérationnels européens, les crédits de la rénovation urbaine, le canal Seine-Nord, le projet portuaire Calais 2015, et qui représente au total plus de 6 milliards d'euros d'investissement public pour la région.

Aux côtés de l'Etat, les régions jouent un rôle clé dans la démarche des contrats de plan. En Nord – Pas-de-Calais, aux côtés de l'Etat et de la Région, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais sont associés d'emblée à la dynamique de contractualisation, selon un usage bénéfique pour les territoires. La Métropole lilloise, qui devient au 1^{er} janvier 2015 la Métropole européenne de Lille, conformément à la loi MAPTAM, est également partie prenante du CPER. Etat et Région y associent également territoires et acteurs à l'échelle des trois pôles métropolitains, existant ou en préparation, du Littoral, de l'Artois-Douaisis et du Hainaut-Avesnois-Cambrésis.

L'effort de coordination et de mise en cohérence des crédits de l'Etat, de ses opérateurs et du Programme des investissements d'avenir permet de mobiliser de la part de l'Etat un minimum de 750 M€ de crédits nouveaux en Nord – Pas-de-Calais pour la période 2015-2020 au titre du CPER (hors opérations régionales de l'ANRU). Un montant au moins équivalent sera apporté par le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais dans ses domaines d'intervention. S'y ajoutera un soutien significatif du Département du Nord et du Département du Pas-de-Calais, ainsi que de la Métropole européenne de Lille. La capacité d'entraînement d'ensemble des collectivités publiques en Nord – Pas-de-Calais sera ainsi, au titre de ce CPER, de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Ce partenariat au service de l'économie et du développement de la région sera renforcé par une articulation avec les crédits européens, dont le Nord – Pas-de-Calais bénéficie particulièrement, en tant que région « en transition » reconnue par la Commission européenne.

Pour mesurer l'impact complet des investissements publics sur l'activité, l'économie et les emplois du territoire, il conviendra d'y ajouter tous les investissements réalisés au titre de leurs politiques propres par les communes et intercommunalités, aux côtés de ceux des deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Métropole européenne de Lille, de la Région Nord – Pas-de-Calais et de l'Etat.

La Région, les Départements et la Métropole européenne de Lille répondent positivement à la proposition de l'Etat dans le cadre du CPER de contractualiser pour permettre au Nord – Pas-de-Calais de réussir la transition vers la société de la connaissance à l'heure de l'internationalisation des échanges et des informations, une économie ouverte au modèle énergétique et à l'empreinte écologique performantes et supportables par la planète, en renforçant un système social assurant les régulations collectives et une plus grande égalité de droits à toutes et tous.

Pour le Nord – Pas-de-Calais, cette période sera aussi celle de la préparation au grand projet du Canal Seine Nord Europe : le Premier Ministre Manuel Valls en a confirmé l'engagement en septembre 2014 à Arras, les collectivités territoriales de la région le cofinanceront à 880 M€ aux côtés de l'Etat et de l'Union européenne, et le CPER permettra d'accompagner sa préparation.

Volet mobilité multimodale

Le Nord – Pas-de-Calais, par sa situation géographique, s'inscrit au carrefour de l'Europe du Nord-Ouest. Dans le prolongement des efforts très importants que les collectivités publiques ont menés dans le précédent contrat, le contrat de plan Etat – Région permettra de répondre aux opportunités mais aussi aux défis qu'offre ce positionnement géographique. Au titre du volet mobilité multimodale, 1,2 milliard d'euros d'opérations sont inscrits sur les différents réseaux de transport du territoire avec un objectif de répondre aux problématiques de congestion et de mobilité au quotidien, dans un système de transport durable intégrant les modes de déplacement doux. L'Etat engagera 336,66 M€ en soutien des projets, plus 2,6 M€ pour les modes doux. La Région interviendra à parité de l'Etat sur les volets ferroviaire, fluvial et portuaire.

Ce volet du CPER dédié aux infrastructures s'articule avec le programme opérationnel (PO) du Fonds européen de développement régional (FEDER) (Axe 3). Il s'articule également avec les autres actions financées par l'Etat pour accompagner les collectivités dans l'organisation d'un système de transport

global et cohérent, avec notamment les politiques de modernisation et de développement du réseau ferré menées par Réseau Ferré de France (RFF) pour 800 M€, les politiques d'aménagement du Grand port maritime de Dunkerque et les appels à projets pour les transports collectifs.

Au regard de l'engagement du Gouvernement pour la réalisation du Canal Seine Nord Europe, le contrat intégrera le financement d'opérations sur le réseau fluvial. L'Etat, via Voies Navigables de France (VNF), engagera 76,4 M€. Ces opérations, qui permettront d'améliorer le niveau de service et la capacité des canaux situés sur la liaison Seine-Escaut entre le Canal Seine Nord Europe et la Belgique, sont toutes éligibles au financement de l'Union européenne via le Mécanisme pour l'Interconnexion de l'Europe, pouvant atteindre 40 %. Prenant également en compte la liaison entre la Sambre et l'Oise, elles permettront de programmer ainsi au minimum pour 269,33 M€ d'investissements publics.

Le contrat porte une attention particulière à la desserte des ports du Nord – Pas-de-Calais. Il prévoira également de poursuivre le soutien des partenaires au Grand port maritime de Dunkerque ainsi qu'à certains ports fluviaux de la région, en mobilisant 204,9 M€ d'investissements publics en la matière, pour soutenir les projets de dessertes ferroviaires et d'avitaillement GNL en synergie avec le Port de Calais et en réponse au défi environnemental du littoral.

Dans le cadre du CPER, l'Etat contribuera, par le financement de travaux sur la desserte ferroviaire du Port de Calais.

Par ailleurs, pour répondre au besoin de mise à niveau et d'optimisation du réseau routier, 205,1 M€ d'opérations seront prévus. Elles permettront notamment de compléter le maillage du réseau routier structurant, d'améliorer l'accessibilité de l'Avesnois et du Valenciennois, de répondre aux enjeux de sécurité sur la RN42 et de mettre en œuvre les premières mesures pour améliorer l'accessibilité de la métropole Lilloise. Ces mesures s'articuleront avec les mesures de soutien au transport collectif déposées au titre de l'appel à projet transport collectif et mobilité durable.

Concernant le volet ferroviaire, le total des investissements prévu s'élèvera à 289,5 M€. Sous réserve des résultats du calcul réglementaire le concernant, RFF estime sa participation aux projets de développement à 18,7 M€. Ces crédits permettront de développer l'usage de la voie ferrée avec un effort particulier pour les transports du quotidien, de mettre à niveau le réseau pour soulager les nœuds engorgés et d'accompagner les dynamiques territoriales de report modal marchandises. L'accès ferroviaire au port de Calais (voie-mère) sera également amélioré dans ce cadre.

Volet Transition Ecologique et Energétique

La transition écologique et énergétique est un vecteur pivot de changement et de reconversion socio-économique du Nord – Pas-de-Calais, incarné en région notamment par la « Troisième révolution industrielle ». Le CPER est l'occasion pour les partenaires du contrat de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux, notamment dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

La région Nord – Pas-de-Calais conserve un tissu industriel fort, mais énergivore. La forte proportion de l'habitat social ancien et individuel sur ses territoires ainsi que la compétitivité des entreprises dans leurs dépenses énergétiques nécessitent d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments et installations. Cette nécessité est accrue par la précarité énergétique des ménages qui y résident.

Ce volet ambitieux du CPER mobilisera un montant de la part de l'Etat de 126,58 M€. La Région interviendra à hauteur équivalente sur des sujets relevant de ses compétences. Cet investissement des partenaires du CPER viendra s'articuler avec les crédits FEDER et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) mobilisés sur les thématiques de ce volet.

La Troisième révolution industrielle est une démarche des acteurs économiques régionaux portée par la Chambre de commerce et d'industrie régionale et le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais. D'ores et déjà, la majorité des projets qui ont été identifiés comme relevant de la « Troisième révolution industrielle » s'inscrivent dans la plupart des thématiques ouvertes à contractualisation par l'Etat : les projets pourront être ainsi soutenus.

L'investissement public sur ce volet permettra également la mise en place de fonds d'investissements dédiés à la transition énergétique, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, notamment la rénovation énergétique de l'habitat (Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), plan 100 000 logements, lutte contre la précarité énergétique), ainsi que l'atteinte des objectifs des schémas régionaux copilotés par l'Etat et la Région.

Une attention particulière sera portée au soutien des ouvrages de lutte contre les inondations et ouvrages de lutte contre les submersions marines, à la préservation de la ressource en eau potable - par la recherche notamment de solutions écologiques durables - à la restauration des cours d'eau et zones humides, et au reboisement.

La Région portera dans ce cadre une attention particulière à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

Les collectivités locales apporteront, aux côtés de l'Etat, leurs soutiens aux actions de lutte contre les inondations et au titre de la reconquête de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau.

En complément du FEDER, le CPER pourra accompagner la requalification des friches. Ce soutien pourra inclure les sites et sols pollués. Une attention particulière sera notamment portée au soutien à la reconversion de la zone polluée de Metaeurop dans le cadre de la Troisième révolution industrielle.

Les approches territoriales intégrées de type Plans Climat Territoriaux, adaptés aux réalités locales, la mise en place des opérations Grands sites ainsi que l'éducation au développement durable et à l'éco-citoyenneté ont également vocation à être contractualisées.

La Région renforcera cette action avec les trois parcs naturels régionaux qui couvrent un quart de la superficie régionale, en leur consacrant au moins 1 M€ par an. Les départements développent pour leur part les grands sites littoraux (Deux caps et Dunes de Flandre).

Volet Numérique

Dans le cadre de ce volet, les signataires s'engageront fortement pour la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit, chiffrée à 730 M€. L'Etat apportera 90 M€ au minimum en soutien au syndicat mixte qui rassemble la Région et les deux départements et qui assurera la mise en oeuvre du très haut débit. La Région et les deux départements interviendront en complément. La mise en oeuvre d'une solution 4G mixte (fixe + mobile) pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile s'articulera à ce programme.

Ces crédits seront accordés via une demande de subvention du syndicat mixte auprès du Commissariat général à l'investissement (CGI), dans le cadre de l'appel à projet « France THD ». Ce montant est susceptible d'être revu à la hausse pour tenir compte de l'évolution du coût du projet qui vient d'être déposé au CGI.

Dans le cadre de projets en lien avec la Stratégie régionale d'aménagement numérique (SCORAN), l'Etat et le Conseil régional engageront chacun 2,228 M€ et rechercheront la mobilisation de crédits FEDER (axe 2). Seront financés la plate-forme publique d'information géographique, l'animation et la mise à jour de la SCORAN et l'accès aux données.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan de modernisation des systèmes d'information des centres hospitaliers, pour lequel l'Etat en région s'engage à contractualiser 20 M€ pour le Plan Hospital Numérique, sous réserve de la dynamique des porteurs de projets dans le cadre de ce plan. Une mobilisation de crédits FEDER (axe 2) pourra soutenir les projets.

Afin de développer et d'ancrer le numérique dans le domaine culturel, les signataires financeront les projets favorisant la réutilisation, la numérisation et les usages du numérique en matière de création, de diffusion et de médiation culturelle.

Plus spécifiquement au titre de la diffusion de la culture numérique, seront financés les projets numériques liés au développement du Louvre-Lens ainsi que la réhabilitation du Phénix de Valenciennes, les projets d'amélioration des équipements des structures de diffusion et d'enseignement, comme le Studio national du Fresnoy.

Afin de renforcer l'accès à la lecture et le développement des usages du numérique, des actions particulières seront enfin menées avec les collectivités compétentes pour l'implantation et l'accompagnement des évolutions structurantes de bibliothèques (Villeneuve-d'Ascq et Cambrai), ainsi que le portail des bibliothèques et médiathèques de la métropole.

Volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Au moment où la constitution d'une Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) qui regroupe toutes les universités publiques et privées de la région, le CNRS et l'INRIA renforce les actions fédératives en formation et en recherche, où les universités lilloises ont engagé un processus de fusion, où l'effet d'entraînement des Labex et Equipex se fait sentir, où l'ensemble des acteurs se mobilise pour le prochain appel à projets IDEX, et où les organismes de recherche sont prêts à renforcer leur présence dans le Nord – Pas-de-Calais, l'Etat, la Région et leurs partenaires sur le territoire s'engagent pour conforter l'excellence de la recherche en Nord – Pas-de-Calais, dans un contexte européen concurrentiel. Ils veilleront à ce que l'ensemble des universités et centres de recherche et d'enseignement de la région participent à ce rayonnement et en bénéficient, aussi bien sur la métropole lilloise que dans le Valenciennais, l'Artois et sur le Littoral.

L'objectif partagé de structurer l'enseignement supérieur et la recherche et de favoriser l'innovation, au service du développement économique et de l'emploi en Nord – Pas-de-Calais, sera porté par le CPER. L'Etat engagera 75,4 M€ auxquels s'ajoutera une contribution des organismes de recherche d'au minimum 9,39 M€. La Région s'engagera sur la recherche et les opérations universitaires qui y sont liées pour un montant d'environ 70 M€ et, en tant qu'autorité de gestion sur le FEDER, veillera à articuler les fonds structurels du PO concernés qui seront sollicités.

Les projets de recherche s'inscrivant en partenariat avec des acteurs socio-économiques de la région et qui rencontrent les enjeux de spécialisation intelligente de la stratégie recherche innovation (SRI-SI) seront accompagnés. Il s'agit notamment des projets dans les domaines de la santé (IRICL), des ressources marines (MARCO), du numérique (IRILL), de la biologie et chimie des matériaux (RMN 1200), des transports (ELSAT2020) et des SHS (ISI-MESH). D'autres projets dans ces domaines, étendus à l'énergie ou en résonance avec la politique régionale de la Troisième révolution industrielle concourant à développer l'attractivité et le rayonnement des universités sur l'ensemble du territoire pourront également être portés. A ce titre, les projets CTRL (santé) et ALIBIOTECH (agroalimentaire) reçoivent un soutien du partenariat régional.

Les projets immobiliers viseront à soutenir le logement étudiant à travers la réhabilitation de résidences et à améliorer les conditions de vie étudiante sur les campus (réhabilitation de la résidence universitaire de Béthune et l'espace polyvalent du campus de Valenciennes). Ils viseront également à porter des structures à forts enjeux de formation et de recherche tels que le Learning center de Lille 3 ou l'Institut de recherche intégrée sur le cancer de Lille.

Afin de développer l'offre de formation sur le territoire régional, les partenaires soutiendront également l'installation du pôle supérieur des enseignements artistiques.

Par ailleurs, les partenaires locaux soutiendront l'implantation d'une plate-forme régionale de transfert technologique du CEA Tech et de l'INRIA TECH.

Volet Emploi

Si les politiques nationales de l'emploi sont portées et financées par ailleurs, l'emploi est une priorité transversale de la contractualisation. Le CPER, dans tous ses volets, est destiné à être un levier de

l'investissement public au service du développement de l'emploi dans tous les territoires du Nord – Pas-de-Calais.

Dans une région confrontée depuis des années à des mutations profondes de son tissu économique, l'Etat et les collectivités publiques accompagnent les branches professionnelles et les entreprises.

Le volet emploi du CPER permettra de mobiliser 46 M€ apportés à parité par l'Etat et la Région, en lien avec les actions portées en la matière par les départements. Le partenariat régional s'appuiera également sur les crédits du Fonds social européen (FSE).

Ce volet sera dédié au déploiement de la stratégie concertée d'accompagnement des mutations économiques, au dispositif de continuité professionnelle ainsi qu'à la politique intégrée État-Région-Branches professionnelles en matière de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et notamment leur déclinaison territoriale.

Il confortera l'action du C2RP et de l'ARACT dans l'outillage des acteurs (veille, information, études, conditions de travail, transitions professionnelles) et renforcera les actions communes en matière d'égalité professionnelle en s'appuyant sur le CORIF. Une attention spécifique sera portée aux publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment avec le concours de l'Institut Régional de la Ville (IREV).

Chefs de file de l'insertion, les Départements poursuivront leurs efforts et leur engagement aux côtés de l'Etat dans la bataille pour l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA.

Volet Innovation, Filières d'Avenir, Usine du Futur

Les axes de la SRI-SI pour le Nord – Pas-de-Calais cadrent l'ensemble du volet « Innovation, Filières d'Avenir, Usine du Futur » du CPER. La SRI-SI se décline en 6 Domaines d'Activité Stratégiques (DAS): transport et écomobilité, santé et alimentation, ubiquitaire et internet des objets, chimie des matériaux recyclage, images numériques et industries créatives, énergie. Les liens entre DAS et les 34 plans de la nouvelle France Industrielle sont repris en annexe du présent protocole.

Le soutien de l'Etat à la SRI-SI se manifeste en effet notamment par les implications régionales des grandes politiques nationales en la matière, en particulier les mesures du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) consacrées à l'Usine du futur et à l'innovation et les 34 plans de la nouvelle France industrielle.

L'objectif de financement régionalisé du PIA pour le plan Usine du futur est de 55 M€ (dont 17M€ de prêt numérique). Le Nord – Pas-de-Calais présente un potentiel de projets de qualité suffisamment important pour lui permettre d'atteindre cet objectif.

Sous l'impulsion de la Région, le plan usine du futur se déploie en Nord – Pas de Calais au travers de deux dimensions :

- Le volet organisationnel pour son animation (pilotée par le pôle d'excellence Mecanov), qui vise l'établissement d'une feuille de route propre à la région, associant tous les pôles de compétitivité et d'excellence. Ce volet connaît une mobilisation large et dynamique. Il permettra d'organiser la prospection et de mettre en avant les projets phares ;
- Le financement des projets, par Bpifrance, pour le compte de l'Etat dans le cadre du PIA, avec l'objectif de financement régionalisé des 55 M€ et la recherche d'un effet levier d'au moins un pour un avec le financement bancaire.

Le Nord – Pas-de-Calais, dans le périmètre des futures régions, sera bénéficiaire d'une enveloppe expérimentale régionalisée de 10 M€, commune avec la Picardie et issue du PIA. Cette enveloppe permettra, dans le cadre d'un appel à projet régionalisé (s'appuyant sur les DAS des SRI-SI des deux collectivités régionales actuelles), d'amorcer la coopération et la synergie entre les forces vives du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie sur le champ de l'innovation portées par les entreprises, à l'instar de

ce que fait, parmi d'autres, Aditec 62 en direction des entreprises. Les collectivités régionales actuelles s'accorderont pour abonder cet appel à projet à hauteur d'au moins 10 M€.

Les projets seront sélectionnés sur proposition de Bpifrance par un comité de sélection régional composé d'un représentant de l'Etat, des Régions et de Bpifrance. Le suivi technique, administratif et financier est délégué à Bpifrance.

Les opérations retenues au titre de ce volet trouveront un écho naturel dans les actions du volet transversal sur l'emploi.

Par ailleurs, les projets de plate-forme I-viaTIC 2.0 et SUNRISE, émergents dans le cadre de la Troisième révolution industrielle, sont sélectionnés comme « territoires catalyseurs d'innovation ».

Volet Territorial

En tant qu'outil de promotion de l'égalité entre les territoires, le CPER porte une attention particulière aux territoires de la région ayant le plus besoin de solidarité. Le Nord – Pas-de-Calais est l'une des régions françaises les plus touchées par la crise, économique, sociale, sanitaire et environnementale. Il est en outre très affecté par de fortes inégalités infrarégionales. C'est pourquoi l'Etat engagera 51 M€ de crédits. La Région interviendra à parité (hors bibliothèques) de l'engagement de l'Etat sur les programmes d'aménagement du territoire. Cette centaine de millions de crédits interviendra sur les territoires en complément d'action des crédits apportés par les volets thématiques du contrat. Les départements – pour un total équivalent – et la Métropole européenne de Lille viendront soutenir ce partenariat Etat – Région, qui pourra être étoffé par des crédits du FEDER (axe 4).

Au cœur de la principale aire urbaine et économique de l'Europe, au contact des sphères anglo-saxonne et latine, le Nord – Pas-de-Calais est structuré autour de la Métropole européenne de Lille, constituée au 1^{er} janvier 2015, et d'un réseau de communautés urbaines, de communautés d'agglomération et de communautés de communes solides. 3 pôles ou ensembles métropolitains, 2 groupements européens de coopération (GECT) et un parc naturel transfrontalier sont des atouts importants pour relever les défis d'aménagement.

Ces crédits permettront d'intervenir prioritairement en faveur :

- De dynamiques de territoires en mouvement formant des communautés de destin :
 - les pôles métropolitains (Côte d'Opale, Hainaut-Avesnois-Cambrésis, Artois-Douaisis), dont le contrat accompagnera la constitution et les projets ;
 - la métropole européenne de Lille, en prenant en compte ses connexions avec les autres territoires de la région, à différentes échelles, notamment celle de l'aire métropolitaine lilloise. La métropole doit pouvoir s'affirmer comme « moteur du territoire » et être le point d'appui d'un développement économique et social pour le territoire. Son positionnement doit faciliter les synergies entre la métropole et les territoires infra-départementaux ;
 - la zone frontalière : la localisation transfrontalière favorise l'ouverture du territoire, le brassage de la population, la mise en valeur de la diversité des cultures et de leurs richesses. Avec la Belgique et 35 000 travailleurs transfrontaliers et de nombreux déplacements transfrontaliers quotidiens, la frontière entre le Nord – Pas-de-Calais et la Belgique est l'une des plus perméables du pays en termes de flux domicile-travail. L'élaboration du schéma de coopération transfrontalière de la Métropole européenne de Lille sera une occasion appropriée de travailler sur ces différents enjeux. Le partenariat régional souhaite développer des pôles économiques transfrontaliers, notamment à partir des 2 GECT et du Parc naturel régional (PNR) transfrontalier, tant sur la métropole et ses filières d'excellence que le littoral et ses enjeux maritimes, touristiques. Des enjeux de même nature se développent avec l'Angleterre grâce aux liaisons Transmanche facilitées.

- Des territoires fragiles, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux :
 - L'ancien bassin minier sera spécifiquement accompagné dans son développement, qu'il s'agisse notamment de la gestion du Bien Unesco ou de la mise en œuvre de la politique de la ville ;
 - le Cambrésis et la Sambre-Avesnois, particulièrement marqués par la précarité et les inégalités. Touché par les restructurations des sites de défense, le Cambrésis compte principalement sur deux grands projets majeurs pour opérer sa conversion : le Canal Seine Nord Europe et la reconversion de la BA 103. La Sambre-Avesnois concentre des industries de pointe stratégiques pour la Région et porte également des ambitions fortes autour du développement de la pierre bleue et du Forum Antique de Bavay.

Le CPER est l'outil pertinent pour optimiser l'organisation des ingénieries afin de contribuer à la mise en œuvre d'un portefeuille cohérent de projets et d'appuyer les dynamiques territoriales, par exemple en matière d'urbanisme. Ce soutien intégrera la démarche commune aux départements du Nord et du Pas-de-Calais de structuration de l'ingénierie sur les territoires. Le CPER doit venir compléter les dispositifs d'appui et d'ingénierie, communs avec l'Etat, qu'ils s'engagent par ailleurs à soutenir au prisme de leurs politiques « de droit commun ».

Sur le territoire, la culture a montré dans le CPER 2007-2013 qu'elle était un élément clé de la mutation et du changement d'image du Nord – Pas-de-Calais, de Lille 2004 au Louvre-Lens. La capacité de levier de la culture sur le développement et l'attractivité régionale est réaffirmée dans le contrat 2015-2020.

Les projets visant à favoriser l'accès du public aux structures culturelles de la région, notamment les scènes nationales ou labellisées (La Rose des vents à Villeneuve-d'Ascq, le Grand Mix à Tourcoing) ainsi que ceux permettant le maintien de leur niveau d'excellence seront favorisés. De nouveaux projets d'installation, comme l'antenne de l'Institut du Monde Arabe à Tourcoing, ou le Centre régional de la photographie, seront ainsi inscrits au contrat.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine régional, l'Etat propose au partenariat régional les projets suivants, en fonction de leur avancement : l'extension du musée de la Piscine à Roubaix, le collège des Jésuites à Cambrai, l'Abbaye Saint-Vaast à Arras, et le site archéologique de Bavay. La part de l'Etat sur ces projets est établie à 4,24 M€ au titre du 1er triennal budgétaire.

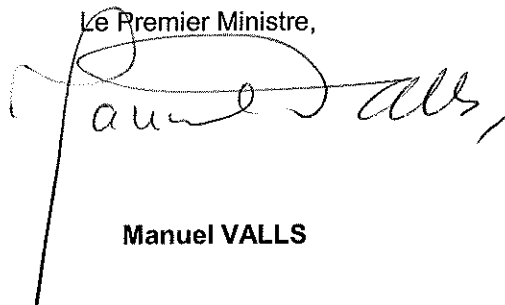
Les signataires s'engagent également à apporter une attention particulière à la préservation du patrimoine du bassin minier au titre de son label UNESCO et à concentrer en priorité leurs interventions sur ce territoire à travers la mise en place d'un « arc culturel » afin de poursuivre sa reconversion et de conforter son attractivité.

Au-delà de ces premiers crédits, et dans le temps de la négociation, l'Etat apportera à la contractualisation des crédits du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ceux-ci engloberont les projets d'intérêt national inscrits en Nord – Pas-de-Calais ainsi que les projets d'intérêt régional.

Les contrats de ville seront également rattachés au CPER, permettant la mobilisation prioritaire des crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), des crédits des collectivités territoriales hors droit commun et des crédits FEDER fléchés par la Région au titre de l'autorité de gestion pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les sites de la géographie prioritaire de la ville concernent 23 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 17 quartiers du Nord – Pas-de-Calais dont 9 figurent dans la liste nationale : le CPER viendra compléter les interventions de droit commun et permettra l'adaptation aux spécificités régionales.

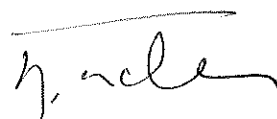
A Lille, le 18 mars 2015

Le Premier Ministre,



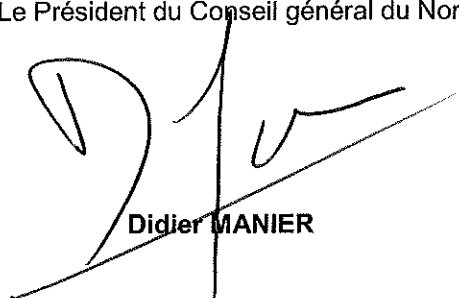
Manuel VALLS

Le Président du Conseil régional
Nord – Pas-de-Calais,



Daniel PERCHERON

Le Président du Conseil général du Nord,



Didier MANIER

Le Président du Conseil général du Pas-de-Calais,



Michel DAGBERT

Le Président de la Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN

